



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 4 mai 2020 à 19 heures 00, se tenait à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Nancy Gagné et les conseillers messieurs, Jacques Duchesne, Gaston Noël, Jacques Bélanger, Guillaume Soucy et Gervais Soucy, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Robert Duchesne.

Le maire, monsieur Robert Duchesne, souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal. La présente séance est tenue à huis clos (*Sans public*) en raison du coronavirus COVID-19 afin respecter les directives de la santé publique du gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Robert Duchesne et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Bélanger, tel que lu, après y avoir :

—» ajouté les points suivants :

22- Divers

22.1- Réfection de la couverture du Complexe municipal ;

22.2- Calendrier de travail pour les travaux publics ;

22.3- Vieux véhicules hors de fonctionnement ;

en laissant le point «*Divers*» ouvert.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Jacques Bélanger, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres concernés du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER

Après avoir pris connaissance des bordereaux des comptes à payer, il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20200430 contenant 41 factures pour un montant total à payer de :	19 571.15 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20200504 contenant 20 factures pour un montant total à payer de :	4 670.62 \$
- Journaux des salaires / Avril 2020 :	48 409.32 \$
- rémunération brute des employés :	33 356.25 \$
- rémunération des élus :	2 173.20 \$
- équipement de sécurité :	30.80 \$
- obligation parentales :	0.00 \$
- congés de maladie :	275.56 \$
- congés fériés :	3 362.42 \$
- congés autres :	252.14 \$
- vacances annuelles :	0.00 \$
- vacances immédiates :	0.00 \$
- allocation non-imposable aux élus :	1 086.57 \$
- salaires / élection :	0.00 \$
- avantages sociaux imposables :	1 099.84 \$
- cotisations de l'employeur :	6 676.60 \$
- frais de téléphone :	95.94 \$
Total des comptes à payer :	72 651.09 \$

Tous ces comptes sont accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffit dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

Revenus

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ministère de la Famille du Québec	7 875.00 \$	Subvention (75 %) du montant d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec	20 104.00 \$	Versement numéro 8 de 10 dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet intitulé "Rénovation du garage municipal pour devenir une caserne d'incendie et acquisition et rénovation d'un bâtiment pour devenir le garage municipal" (Capital : 18 401 \$ et intérêts : 1 703 \$).
MRC de Rimouski-Neigette	5 239.31 \$	Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, secteur tri, sommes à recevoir au 31 décembre 2019 (100 % ÉEQ / Année 2019 et 100 % RecycleMédias / Année 2019).
Monsieur Léandre Mailloux	96.00 \$	Vente de 800 litres d'huiles usagées pour la période terminée le 29 avril 2020.
Total :		33 314.31 \$

Report du versement de la quote-part de la MRC de Rimouski-Neigette prévue pour le 15 mai 2020

Dans un courrier électronique daté et reçu le 9 avril 2020, madame Diane Lévesque, secrétaire-réceptionniste à la MRC de Rimouski-Neigette, nous transmet une copie de la résolution numéro 20-099 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette le 8 avril 2020, par laquelle la MRC reporte le paiement de la quote-part prévue pour le 15 mars 2020 au 30 juin 2020.

Suspension du versement prévu pour les services de la Sûreté du Québec

Dans un courrier électronique daté et reçu le 15 avril 2020, madame Diane Lévesque, secrétaire-réceptionniste à la MRC de Rimouski-Neigette, nous transmet une copie de lettre adressée par le préfet de cette dite MRC à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, pour demander la suspension du versement prévu pour le 30 juin 2020 pour les services de la Sûreté du Québec.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ces documents sont accompagnés de la résolution numéro 20-093 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette le 8 avril 2020, par laquelle la MRC appuie la Table Régionale des ÉluEs Municipaux du Bas-Saint-Laurent dans cette démarche.

Renouvellement d'adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) pour l'année 2020-2021

No. 20200504

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski renouvelle son adhésion annuelle auprès de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2020-2021 au coût de 150,00 \$ (Catégorie 1001 à 2500 habitants), et par conséquent en autorise le paiement.

Programme d'Emplois d'Été Canada : Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

Dans un courrier électronique daté et reçu le 30 avril 2020, monsieur Pierre Châteauvert, directeur des politiques pour la Fédération québécoise des municipalités, accuse réception de la résolution numéro 20200406 intitulée «Programme d'Emplois d'Été Canada : Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités» et indique que cette résolution a été portée à connaissance des professionnels concernés et elle servira à bâtir les positions de la FQM dans les différents dossiers qui touchent les municipalités.

Demande de la Corporation de développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski : Projet d'agrandissement des jardins communautaires

No. 20200505

ATTENDU QUE dans un courrier électronique daté et reçu le 3 mai 2020, monsieur Jacques Duchesne, secrétaire-trésorier de la Corporation de développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski, présente un projet d'agrandissement des jardins communautaires pour ajouter douze (12) nouveaux emplacements de ± 200 pieds carrés entre le jardin actuel et le verger (Soit ± 50 pieds x 50 pieds), dont deux (2) emplacements avec des bacs surélevés ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux a été établie à 3 303,64 \$, incluant les taxes applicables, pour les matériaux et la machinerie, et que la réalisation de l'agrandissement est prévue par de la main-d'oeuvre bénévole ;

ATTENDU QUE la demande vise donc l'autorisation de réaliser ces travaux à l'endroit indiqué et pour obtenir une aide financière au montant de l'estimation mentionnée précédemment ;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont favorables à un tel projet, surtout dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski acquiesce à cette dite demande et accepte de contribuer dans ce projet pour un montant maximal de 3 300 \$, payable sur présentation des pièces justificatives.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise à cette fin, les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
01-211-10-000 Taxe foncière générale	-975 944 \$	-3 300 \$	-979 244 \$
02-629-00-995 Projets de développement	16 383 \$	3 300 \$	19 683 \$
TOTAL BALANCE :	-959 561 \$	0 \$	-959 561 \$

Demande d'appui pour le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies

No. 20200506

ATTENDU QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

ATTENDU QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

ATTENDU QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

ATTENDU QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

ATTENDU QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la situation actuelle ;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité au réseau internet pour tous les Canadiens ;

ATTENDU QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

ATTENDU QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunication pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement du réseau internet à large bande dans les régions négligées où sont situées des grandes entreprises canadiennes et que les réponses se font attendre ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à monsieur Maxime Blanchette-Joncas, député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question de l'assemblée, puisque celle-ci est tenue à huis clos (*Sans public*).

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois d'avril 2020, contenant deux (2) dossier(s) du numéro 002 au numéro 003.

DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2020 INTITULÉ «**RÈGLEMENT RELATIF À L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE**» ET ADOPTION

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 360-2020 intitulé «**Règlement relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique**» tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

No. 20200507



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2020 INTITULÉ **«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2020 INTITULÉ "RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022 ET D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES AINSI QUE DES DIVERS TARIFS POUR DES SERVICES MUNICIPAUX"»** ET ADOPTION

Il est proposé par monsieur Jacques Bélanger, appuyé par monsieur Gaston Noël et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 361-2020 intitulé **«Règlement modifiant le règlement numéro 357-2020 intitulé "Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020, du programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022 et d'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales ainsi que des divers tarifs pour des services municipaux"»** tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

Dépôt du règlement numéro 362-2020 intitulé **«Règlement modifiant le règlement numéro 217 intitulé "Règlement concernant les nuisances"»** et adoption

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Gaston Noël et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 362-2020 intitulé **«Règlement modifiant le règlement numéro 217 intitulé "Règlement concernant les nuisances"»** tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

DEMANDES DE RÉVISION SALARIALE POUR CERTAINS EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE certains employés ont demandé une révision salariale pour faire ajuster leur salaire respectif en fonction des taux payés sur des marchés comparables ;

ATTENDU QU'après analyse des demandes reçues et après discussion, les membres du conseil municipal considèrent que ces demandes sont recevables ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les demandes de révision salariale des employés suivants, le tout conformément aux dispositions de la grille de rémunération 2020 annexe "F" :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- Monsieur Gerry Chapman, opérateur en eau potable, eaux usées et inspecteur en urbanisme ;
- Monsieur Jean-Philippe Pelletier, employé d'entretien pour la machinerie servant au déneigement et aux opérations de voirie ;
- Monsieur Jacques Soucy, opérateur de niveleuse ;
- Monsieur Gilles Lepage, directeur générale et secrétaire-trésorier.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski approuve la grille de rémunération 2020 annexe "F", telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise à cette fin, les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
03-300-00-000 Surplus accumulé général non affecté	-5 125 \$	-9 915 \$	-15 040 \$
03-400-40-000 Surplus accumulé aqueduc - égout domestique affecté	-3 899 \$	-1 700 \$	-5 599 \$
02-130-00-140 Rémunération - administration générale	112 310 \$	4 570 \$	116 880 \$
02-130-00-200 Cotisations de l'employeur - administration générale	26 000 \$	1 097 \$	27 097 \$
02-320-00-140 Rémunération - voirie	41 506 \$	758 \$	42 264 \$
02-320-00-200 Cotisations de l'employeur - voirie	10 686 \$	110 \$	10 796 \$
02-330-00-140 Rémunération - service de déneigement	127 103 \$	606 \$	127 709 \$
02-330-00-200 Cotisations de l'employeur - service de déneigement	23 260 \$	88 \$	23 348 \$



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
02-412-00-140 Rémunération - traitement de l'eau potable	10 718 \$	680 \$	11 398 \$
02-412-00-200 Cotisations de l'employeur - traitement de l'eau potable	3 082 \$	197 \$	3 279 \$
02-414-00-140 Rémunération - traitement des eaux usées	14 976 \$	1 020 \$	15 996 \$
02-414-00-200 Cotisations de l'employeur - traitement des eaux usées	4 343 \$	296 \$	4 639 \$
02-610-00-140 Rémunération - urbanisme et zonage	25 934 \$	1 700 \$	27 634 \$
02-610-00-200 Cotisations de l'employeur - urbanisme et zonage	7 565 \$	493 \$	8 058 \$
TOTAL BALANCE :	398 459 \$	0 \$	398 459 \$

CAMION STERLING 1999 - MODÈLE STE - 6 ROUES, AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

No. 20200511

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre de vente déposée par l'entreprise Anicet Proulx inc., concernant le camion Sterling, année 1999, modèle STE, 6 roues, numéro de série 2FZXKWEB8XAA76026, avec équipement de déneigement, le cela au prix de 35 000,00 \$, plus les taxes applicables (40 241,25 \$, taxes incluses), le tout conformément au document daté du 28 avril 2020 et présenté par le président monsieur Laurent Proulx.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate et autorise monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis relatifs à l'acquisition de ce dit véhicule.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski détermine ultérieurement comment cette dite dépense nette au montant de 36 746 \$ sera financée soit selon l'une des alternatives suivantes :

- 1) **Option No. 1 :** Le montant total nette pourrait être financé en totalité à partir d'une appropriation du surplus accumulé général non affecté ;
- 2) **Option No. 2 :** Le montant total nette pourrait être financé par une combinaison dont une première partie du montant proviendrait du surplus accumulé général non affecté et une deuxième partie par les nouveaux revenus générés par le nouveau contrat de déneigement à être signé sous peu avec le Ministère des Transports du Québec ;
- 3) **Option No. 3 :** Le montant total nette pourrait être financé en totalité par les nouveaux revenus générés par le nouveau contrat de déneigement à être signé sous peu avec le Ministère des Transports du Québec.

Équipement de déneigement à acquérir pour le camion Sterling 2005 (Peigne)

No. 20200512

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise un budget au montant de 3 250 \$ pour l'achat et l'installation d'un système de peigne pour déneigement sur le camion Sterling, année 2005.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise à cette fin, les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
03-300-00-000 Surplus accumulé général non affecté	-15 040 \$	-3 250 \$	-18 290 \$
02-330-00-641 Pièces et accessoires pour équipements de déneigement	8 440 \$	3 250 \$	11 690 \$
TOTAL BALANCE :	-6 600 \$	0 \$	-6 600 \$



No. 20200513

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR FAIRE PASSER LA HAUTEUR MAXIMALE DU BÂTIMENT DE RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE DE 1½ ÉTAGE À 2 ÉTAGES

- ATTENDU QUE** dans les zones de villégiature situées près des lacs comptant plusieurs chalets, le nombre maximal d'étage permis est de 1½ ;
- ATTENDU QUE** plusieurs terrains en bordure de ces dits lacs sont restreints en superficie ;
- ATTENDU QU'**il y aurait lieu de permettre dans certaines zones de villégiature un nombre maximal d'étage à 2, comme cela est déjà permis un peu partout sur notre territoire situé en milieu rural ainsi que dans d'autres municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette en zones de villégiature ;
- ATTENDU QUE** déjà quelques demandes informelles en ce sens nous ont été soumises sans toutefois aucun dépôt de demande officielle ;
- ATTENDU QUE** dans le présent contexte du coronavirus COVID-19, il ne nous est pas permis de tenir toutes les procédures requises pour la modification d'un règlement de zonage, puisque les consultations publiques sont interdites ;
- POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, pour :

- 1) Préparer un projet de règlement permettant de modifier le nombre maximal d'étage dans les zones de villégiature à 2, soit pour les zones 007-V Lac Shaw, 008-V Petit-Lac-Macpès, 015-V Lac Pointu, 017-V Lac Plourde, 021-V Grand Lac Ferré et 022-V Petit-Lac-Ferré ;
- 2) Informer les membres du comité consultatif de la présente orientation pour commentaires le cas échéant.

DOSSIERS LOISIRS

Recommandations de la technicienne en loisir et développement
(TLD#20200424) pour le camp de jour été 2020

1. Poste de coordonnateur/moniteur - coordonnatrice/monitrice

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection pour le poste de coordonnateur/moniteur - coordonnatrice/monitrice ont procédé, mercredi le 22 avril 2020, à la tenue des entrevues par



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

vidéoconférence des personnes ayant déposées leur candidature pour ce poste ;

ATTENDU QUE de façon unanime, ceux-ci recommandent madame Emma Brisson pour ce poste ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de madame Emma Brisson, pour le poste de coordonnatrice/monitrice pour le projet de «**Camp de jour - été 2020**», pour la période du 22 juin 2020 au 14 août 2020 selon les dispositions de la «*Grille de rémunération des employés municipaux - Année 2020 - Annexe "D"*».

Celle-ci occupera donc ce poste sous la supervision de madame Isabelle Lapointe, technicienne en loisirs et développement.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte la «*Grille de rémunération des employés municipaux - Année 2020 - Annexe "D"*», le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte la présente résolution sous réserve des directives qui seront produites par la santé publique du gouvernement du Québec concernant le COVID-19, plus particulièrement concernant la tenue et l'organisation des camps de jour été 2020.

2- Postes (2) de moniteur - monitrice

No. 20200515

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection pour les postes (2) de moniteur - monitrice ont procédé, mercredi le 22 avril 2020, à la tenue des entrevues par vidéoconférence des personnes ayant déposées leur candidature pour ces postes ;

ATTENDU QUE de façon unanime, ceux-ci recommandent madame Cassandra Cloutier et monsieur Léo Cimon pour ces postes ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de madame Cassandra Cloutier et monsieur Léo Cimon, pour les postes de monitrice et moniteur pour le projet de «**Camp de jour - été 2020**», pour la période du 29 juin 2020 au 14 août



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

2020 selon les dispositions de la «*Grille de rémunération des employés municipaux - Année 2020 - Annexe "E"*».

Ceux-ci occuperont donc ces postes sous la supervision de madame Isabelle Lapointe, technicienne en loisirs et développement.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte la «*Grille de rémunération des employés municipaux - Année 2020 - Annexe "E"*», le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte la présente résolution sous réserve des directives qui seront produites par la santé publique du gouvernement du Québec concernant le COVID-19, plus particulièrement concernant la tenue et l'organisation des camps de jour été 2020.

3- Déplacement de la date d'inscription

ATTENDU QUE la date initiale fixée pour les inscriptions au camp de jour été 2020 a été fixée au mardi 19 mai 2020 ;

ATTENDU QU'en raison du COVID-19, la tenue du camp de jour été 2020 demeure incertaine ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte que la date fixée pour les inscriptions au camp de jour été 2020 soit repoussée à une date à être fixée ultérieurement par madame Isabelle Lapointe, technicienne en loisirs et développement, le tout en tenant compte des directives qui seront produites par la santé publique du gouvernement du Québec concernant le COVID-19.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Projet intitulé «*Aménagement d'un parc intergénérationnel*» présenté par La Corporation de développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski

ATTENDU QUE la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire présenter le projet intitulé «*Aménagement d'un parc intergénérationnel*» auprès du Fonds de développement



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

rural de la MRC de Rimouski-Neigette, afin d'obtenir une aide financière pour sa réalisation ;

ATTENDU QUE le plan financier définit que le budget requis à cette fin est de $\pm 35\,000$ \$, et qu'il est prévu une participation financière d'un montant de 10 700 \$ du Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette - Fonds réservé pour la municipalité, et d'un montant de 5 800 \$ du Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette - Fonds commun ;

ATTENDU QUE ce dit projet comporte trois (3) partenaires financiers soit pour un montant de 12 500 \$ de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, un montant de 4 000 \$ de la Caisse Desjardins Neigette Mitis-Ouest (*À confirmer*), et un montant de 2 000 \$ de la Corporation de développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

ATTENDU QUE la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, dans sa résolution numéro 202001 adoptée le 29 janvier 2020, a approuvé ce dit projet ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se dit favorable à ce projet ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui au projet intitulé «**Aménagement d'un parc intergénérationnel**» présenté par la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski* et par conséquent accepte qu'un montant de 10 700 \$ lui soit versé à titre d'aide financière provenant du Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette - Fonds réservé pour la municipalité, ainsi qu'un montant de 5 800 \$ provenant du Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette - Fonds commun.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de contribuer dans ce dit projet pour un montant maximal de 12 500 \$.

FORMATION WEBINAIRE DE L'ADMQ INTITULÉE «REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS, QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS? - 20 MAI 2020»

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne et autorise monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, pour participer à la formation webinaire intitulée «**Remboursement des dépenses des élus et des**

No. 20200518



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

employés, quelles sont les possibilités? - 20 mai 2020», offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec et par conséquent autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 99,00 \$, plus les taxes applicables payables à cette dite association dès que possible.

OFFRE DE SERVICES DE PG SOLUTIONS : LOGICIEL **GESTIPATTES**

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne retienne pas l'offre de services de PG Solutions pour la fourniture et le soutien relatif au logiciel GestiPattes, présentée dans un document daté du 28 avril 2020, cette dite offre étant considérée trop onéreuse pour les besoins de notre municipalité.

PROTOCOLE D'ENTENTE 2020 ENTRE LA VILLE DE RIMOUSKI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI - STRATÉGIE 9 : BONIFIER L'OFFRE D'ACTIVITÉS CHEZ LES 2-4 ANS

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski, à titre de fiduciaire de COSMOSS Rimouski-Neigette, et la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, concernant l'octroi à ladite municipalité d'une aide financière de 1 500 \$, payable en deux (2) versements, pour la réalisation d'actions figurant à la **Stratégie 9 : Bonifier l'offre d'activités chez les 2-4 ans**, du Plan d'action stratégique 2017-2020 de COSMOSS Rimouski-Neigette, pour l'année 2019-2020.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soit autorisé à signer cette dite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ainsi que tous documents accessoires nécessaires à cette fin.

DEMANDE DU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR GASTON NOËL : DRAPEAU MUNICIPAL FLOTTANT DANS LA PARC À L'ENTRÉE EST DU VILLAGE

ATTENDU QUE le conseiller municipal, monsieur Gaston Noël, présente une demande au conseil municipal à savoir qu'il désire acquérir le premier drapeau municipal ayant flotté sur le mat situé dans le parc à l'entrée Est du village, et cela au prix payé lors de son achat, ce dit drapeau, après un peu plus d'un (1) an d'usage, commençant à être effiloché en partie ;

ATTENDU QUE le prix de ce dit drapeau à son achat fut de 180,00 \$, plus les taxes applicables (*Référence facture numéro 092877 le 14/08/2018 Gagnon Image !*) ;



N° de résolution
ou annotation

No. 20200522

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont favorables à cette demande ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la demande de monsieur Gaston Noël et par conséquent accepte de lui vendre le premier drapeau municipal ayant flotté sur le mat dans le parc à l'entrée Est du village, et cela au prix de 180,00 \$, plus les taxes applicables.

DEMANDE DU COMITÉ DU SIÈCLE DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE le comité du siècle de Saint-Narcisse-de-Rimouski s'adresse aux membres du conseil municipal afin d'obtenir un budget additionnel pour permettre l'engagement de certaines dépenses pour l'acquisition de biens promotionnels et autres achats divers nécessaires au bon fonctionnement des activités du dit comité, soit d'un montant additionnel de 5 000 \$, ce qui porterait le budget total du poste budgétaire numéro 02-701-95-970 à 10 000 \$ pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE la liste des dépenses proposées pour l'année 2020 par ce dit comité est jugée raisonnable par les membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE dans cette dite liste, il est prévu un spectacle de clôture dont le coût total est de 4 000 \$, plus les taxes applicables, dont 50 % est payable à la signature du contrat, et le dernier 50 % à la prestation, lequel contrat n'a pas encore été produit ;

ATTENDU QUE la vente des articles promotionnels ainsi que la vente des billets pour le spectacle de clôture généreront des revenus qui viendront amortir les fonds investis ;

ATTENDU QU'il devient nécessaire de soutenir les démarches enclenchées par le comité du siècle de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour les activités du centenaire de la municipalité ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **AUTORISE** un budget additionnel de 5 000 \$ pour le poste budgétaire numéro 02-701-95-970 Activités spécifiques - Comité du siècle, et à cette fin, approprie un montant de 5 000 \$ du surplus accumulé général accumulé non affecté :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
03-300-00-000 Surplus accumulé général non affecté	-18 290 \$	-5 000 \$	-23 290 \$
02-701-95-970 Activités spécifiques - Comité du siècle	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
TOTAL BALANCE :	-13 290 \$	0 \$	-13 290 \$

- 2) **ACCEPTE** le contrat d'engagement de l'artiste monsieur Yves Lambert, pour le spectacle de clôture devant se tenir en 2022, et dont le coût total est de 4 000 \$, plus les taxes applicables, dont 50 % est payable à la signature et l'autre 50 % payable à la prestation, et par conséquent autorise monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ce dit contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, ainsi que tous documents accessoires nécessaires à cette fin.

CORONAVIRUS / COVID-19

Journée de la municipalité édition 2020

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski annule la tenue de son activité annuelle **"Journée de la municipalité - Édition 2020"** et cela en raison du coronavirus COVID-19.

Accès aux chalets

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète qu'en ce qui concerne l'accès aux chalets par les divers villégiateurs dont certains proviennent de l'extérieure, notre municipalité s'en remet aux directives émises par la santé publique du gouvernement du Québec.

Accès aux aires de jeux extérieurs + parc à l'entrée Est du village

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète qu'en ce qui concerne l'accès aux aires de jeux extérieurs ainsi qu'au parc à l'entrée Est du village, notre municipalité s'en remet aux directives émises par la santé publique du gouvernement du Québec.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Fonctionnement des jardins communautaires

Comme les règles de fonctionnement des jardins communautaires en période de pandémie du coronavirus COVID-19 nous ont été fournies par COSMOSS Rimouski-Neigette et que ces règles sont déjà en application selon les affirmations de monsieur Jacques Duchesne, secrétaire-trésorier de la Corporation de développement de Saint-Narcisse ainsi que selon madame Isabelle Lapointe, technicienne en loisirs et développement, il est convenu donc de s'en remettre à ces dites règles de fonctionnement.

Fonctionnement pour distribution du compost (Pour les jardins communautaires et les contribuables)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, indique que la distribution du compost se fera selon les règles exigées par la santé publique du gouvernement du Québec pour les jardins communautaires ainsi que pour les contribuables et que le lieu de distribution à Saint-Narcisse-de-Rimouski (*Dans le Parc industriel*) a été aménagé de façon à ce que les usagers respectent les règles de distanciation.

RÉFECTION DE LA COUVERTURE DU COMPLEXE MUNICIPAL

No. 20200526

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, monsieur François Dubé, a produit une estimation des coûts relatifs à la réfection de la couverture du Complexe municipal, soit au montant de 14 000 \$, incluant les taxes nettes, la main-d'oeuvre, les matériaux ainsi que les outils et équipements de protection ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de demander au moins une autre soumission pour le matériel requis à cette fin ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal indiquent que la couleur du bardeau d'asphalte devra être similaire à celui de la couverture de la Bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, indique qu'aucun montant n'a été prévu au budget 2020 pour ces dits travaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est temps de procéder à la réalisation de ces dits travaux ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Gaston Noël et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise la réalisation des travaux de réfection de la couverture du Complexe municipal et à cette fin autorise un budget d'un montant maximal de 14 000 \$, incluant les taxes nettes, la main-d'oeuvre, les matériaux ainsi que les outils et équipements de protection.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à l'inspecteur municipal, monsieur François Dubé, d'obtenir au moins une autre soumission pour les matériaux, outils et équipements nécessaires à cette fin et de retenir le plus bas soumissionnaire.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, pour réaliser ces dits travaux, approprie un montant de 14 000 \$ du surplus accumulé général accumulé non affecté et par conséquent autorise les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
03-300-00-000 Surplus accumulé général non affecté	-23 290 \$	-14 000 \$	-37 290 \$
03-650-00-000 Revenus de fonctionnement (EAF)	94 941 \$	14 000 \$	108 941 \$
21-650-00-000 Revenus de fonctionnement (EAI)	-94 941 \$	-14 000 \$	-108 941 \$
22-701-20-999 Travaux de réfection au Complexe municipal	0 \$	14 000 \$	14 000 \$
TOTAL BALANCE :	-23 290 \$	0 \$	-23 290 \$

CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur Gaston Noël et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski forme un comité de travail pour la révision du calendrier de travail pour les travaux publics, et cela à partir des personnes suivantes :

- Monsieur Robert Duchesne, maire ;
- Madame Nancy Gagné, conseillère municipale ;
- Monsieur Jacques Bélanger, conseiller municipal ;
- Monsieur Jacques Duchesne, conseiller municipal ;
- Monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Monsieur François Dubé, inspecteur municipal.



N° de résolution
ou annotation

No. 20200529

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

VIEUX VÉHICULES HORS DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Gaston Noël et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à l'inspecteur en urbanisme, monsieur Gerry Chapman, d'être plus actif en ce qui concerne les vérifications et inspections des vieux véhicules hors de fonctionnement stationnés un peu partout sur le territoire et de voir à faire respecter la réglementation municipale en cette matière.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question de l'assemblée, puisque celle-ci est tenue à huis clos (*Sans public*).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 23 heures 16.

Robert Duchesne
Maire

Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier